

**Décision du 18 janvier 2021**

**portant composition du comité ministériel de rémunération du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer**

NOR : TREK2100920S

*(Texte non publié au Journal Officiel)*

Par décision de la ministre de la transition écologique, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et la ministre de la mer, en date du 18 janvier 2021, le comité ministériel de rémunération du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer, prévu à l'article 4 du décret n°2006-1019 du 11 août 2006 modifié portant attribution d'une indemnité de performance en faveur des secrétaires généraux et des directeurs d'administration centrale, est composé comme suit :

- ♣ Monsieur Jack AZOULAY, directeur du cabinet de la ministre de la transition écologique ;
- ♣ Madame Cécile RAQUIN, directrice du cabinet de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;
- ♣ Madame Emilie PIETTE, secrétaire générale du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer ;
- ♣ Monsieur Daniel BURSAUX, vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable ;
- ♣ Madame Marie VILLETTE, personnalité qualifiée, secrétaire générale de la ville de Paris.